YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 99 - 107

OBJET : **Avenant n° 1 au contrat de location d'une chambre sise « Résidence de la Roseraie » 17, rue Gabriel Péri au profit de Mademoiselle Nicola RAINE.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 aliéna 5,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.122-20 du Code des Communes,

VU la décision n° 98/228 du 15 octobre 1998 relative à un contrat de location d'une chambre sise « Résidence de la Roseraie » 17, rue Gabriel Péri au profit de Mademoiselle Nicola RAINE,

VU le contrat correspondant en date du 22 janvier 1999,

CONSIDERANT que Mademoiselle Nicola RAINE sollicite la prolongation de la durée du contrat de location jusqu'au 31 mai 1999,

DECIDE

DE signer l'avenant n°1 au contrat de location du 22 janvier 1999, relatif à la prolongation de la durée du contrat de location jusqu'au 31 mai 1999, les autres dispositions dudit contrat restant inchangées.

REÇU LE
14 MAI 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 5 mai 1999

MAIRIE D'YERRES
91 (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN